



Heures supplémentaires non payées effectuées

Par **THIERY**, le **01/02/2014** à **19:50**

Bonsoir je travaille comme technicien en distribution automatique et j'entretiens un parc de 400 machines . je réclame à mon employeur 70 heures supplémentaires sur l'année 2013 en plus de celle qui m'ont été payées (environ 80)mon véhicule est équipé d'un système de géolocalisation qui atteste bien des heures effectuées et celui ci trouve que je retourne trop souvent sur les mêmes machines c'est la raison pour laquelle il ne veut pas me régler ces heures supplémentaires .je viens d'être embauché en cdi après deux cdd sans l'interruption entre les deux ! auparavant 3 mois de formation accompagné de mon prédécesseur et encore avant un mois non déclaré non payé j'ai cinquante ans possède beaucoup d'expérience qui me permettent d'aller très vite dans mon travail .Le domaine de la distribution automatique est fragile et souvent en panne à cause du tarte ,vandalisme,ect ..que dois je faire dans un avenir proche ? merci

Par **P.M.**, le **01/02/2014** à **20:40**

Bonjour,

Ne pas vous payez toutes vos heures de travail effectif peut constituer du travail dissimulé et même si l'employeur était fondé à vous faire des reproches sur votre travail, il ne peut pas vous sanctionner pécuniairement ce qui est interdit...

Donc, s'il ne veut pas entendre raison et que vous ayez les preuves de vos horaires de travail même si le GPS ne peut pas normalement à exercer un tel contrôle, vous pourriez saisir le Conseil de Prud'Hommes éventuellement après l'envoi d'une lettre recommandée avec AR de mise en demeure...

Par **THIERY**, le **02/02/2014** à **09:01**

Bonjour et merci je pensais bien que cela me paraissait frauduleux,mais mon employeur pratique la même tactique qu'avec mon prédécesseur c'est à dire l'intimidation et si personne ne fait rien et bien il ne paye pas !

Par **THIERY**, le **02/02/2014** à **20:37**

d'autre part je vais lui faire part de mes réclamations ,suis-obligé de continuer à effectuer des heures supplémentaires ?

Par **P.M.**, le **02/02/2014** à **20:43**

Bonjour,

Vous pourriez déjà demander à l'employeur de vous payer les heures supplémentaires dans les règles et s'il ne s'exécute pas refuser d'en accomplir...